



E. JEAN CARROLL, QUI A PORTÉ PLAINTE POUR VIOL CONTRE DONALD TRUMP, LE 25 AVRIL À NEW YORK.

Violences sexuelles SESSION DE RATTRAPAGE

Dans l'État de New York, et pendant un an, les victimes d'agressions sexuelles peuvent contourner le délai de prescription grâce à l'Adult Survivors Act. Un épisode décisif de la révolution #MeToo ?

PAR HÉLÈNE COUTARD

« Donald Trump m'a violée en 1996. » Le témoignage de E. Jean Carroll, aujourd'hui âgée de 79 ans, est on ne peut plus clair. Cette ancienne chroniqueuse de ELLE aux États-Unis a, depuis 2019, répété son histoire plusieurs fois, et l'a refait début mai devant une cour civile de l'État de New York : elle raconte qu'elle a croisé le magnat de l'immobilier dans le magasin Bergdorf Goodman, sur la Cinquième avenue, et qu'il lui a demandé de l'aider à choisir un cadeau pour une femme. Quelques minutes plus tard, dit-elle, il la violait dans une cabine d'essayage du rayon lingerie. Les faits se seraient produits il y a vingt-sept ans – et sont donc prescrits depuis bien longtemps. E. Jean Carroll a pourtant pu saisir la justice américaine en novembre 2022, six mois après l'entrée en vigueur de l'Adult Survivors Act, une loi inédite qui permet aux victimes de violences sexuelles, pendant une fenêtre d'un an – du 24 novembre 2022 au 24 novembre 2023 – d'intenter un procès au civil, et ce mal-

gré la prescription. Le 9 mai, les jurés ont condamné Donald Trump, reconnu en première instance responsable d'agression sexuelle et de diffamation envers E. Jean Carroll, à lui verser 5 millions de dollars.

Le « ASA », comme la presse américaine l'appelle déjà, pourrait-il devenir le nouveau bras armé du mouvement #MeToo ? Ce n'est pas Carrie Goldberg qui dira le contraire. À 46 ans, cette silhouette bien connue à New York, avocate aux grandes lunettes carrées, souvent perchée sur des talons aiguilles, est devenue une activiste de premier ordre. D'abord dans la défense des victimes de revenge porn, puis de toutes les victimes de violences sexuelles. Elle ne compte plus les fois où elle a dû annoncer à une femme, qui avait rassemblé toutes ses forces pour frapper à la porte de son bureau, qu'il était trop tard. « La prescription dépend de la nature de l'agression, mais ça peut être seulement une poignée d'années. ●●●

●●● C'est très démo-
 ralisant de dire à une
 femme qu'on ne peut plus
 rien faire pour elle. Elle va
 se dire : "Ce n'est pas juste,
 j'ai souffert pendant tant
 d'années de ce trauma-
 tisme, et maintenant que
 je suis enfin prête émo-
 tionnellement, je ne peux rien
 faire ?" Oui, c'est injuste. »
 Carrie le sait : il faut bien
 souvent des années avant
 qu'une victime ne prenne
 conscience de son agres-
 sion, et encore plus pour
 trouver la force d'en faire
 quelque chose. « Le fait de
 porter plainte, ça ramène
 l'agresseur dans votre vie,
 et pour être prête à faire
 ça, il faut avoir eu du temps
 pour se reconstruire. »

Depuis l'entrée en vigueur
 de l'Adult Survivors Act,

Carrie Golberg et sa meilleure amie, Susan Crumiller, elle aussi avocate, ont monté le Survivors Law Project, dédié aux victimes souhaitant bénéficier de l'ASA. La première partie de leur travail consiste à trier les dossiers recevables : « Est-ce que ça s'est passé à New York et la victime était-elle adulte ? Ce sont les deux critères de l'ASA. » Dans le cadre d'un procès au civil, le but étant une rétribution financière, il faut aussi se demander si finances il y a. « Est-ce que la personne accusée est quelqu'un qui a de l'argent ou, dans le cas contraire, est-ce qu'une institution ou une entreprise est impliquée ? Car si l'on gagne 10 millions après le verdict et que l'accusé n'a pas d'argent, la victime n'en verra pas un centime et aura vécu ce long processus douloureux pour rien. C'est brutal : pourquoi seules les victimes qui ont été agressées par des gens riches auraient le droit à la justice ? Malheureusement, c'est comme ça que notre système fonctionne. »

Le procès de E. Jean Carroll n'est pas le seul à faire la une des magazines : depuis l'entrée en vigueur de l'Adult Survivors Act, trente-huit femmes ont porté plainte contre le réalisateur James Toback, cinq victimes contre l'acteur Bill Cosby, et au moins une femme a engagé des poursuites contre le musicien Marilyn Manson. « L'avantage de ces affaires très médiatisées, c'est que ça attire l'attention sur l'ASA, souligne l'avocate. Mais d'un autre côté on peut se demander si ça ne fait pas peur aux victimes. Lors du procès Johnny Depp-Amber Heard, on a assisté à de vicieuses attaques contre les femmes, présentées comme des menteuses, et certaines de nos clientes craignent de ne pas être crues. »



ALISON TURKOS,
 LE 24 SEPTEMBRE 2018 À NEW YORK.

“SI CE TEXTE EXISTE AUJOURD’HUI, C’EST GRÂCE À NOUS, *victimes* ET ACTIVISTES.”

ALISON TURKOS

protéger ses utilisatrices. En 2019, quand l'État de New York ouvre une fenêtre d'un an pour permettre aux adultes qui ont été agressés dans leur enfance de porter plainte au civil, Alison et sa bande sautent sur l'occasion. « On a formé une alliance, on s'envoyait des messages tout le temps, on se retrouvait une fois par semaine. On a utilisé les réseaux sociaux, on a voyagé pour rencontrer le plus de députés possibles... » Soutenues par des avocates, dont Carrie Goldberg, et par la gouverneure démocrate Kathy Hochul, les activistes ont fait le tour du pays. « Pendant la vague #MeToo, en 2017, beaucoup d'hommes et de femmes politiques ont dit : "Je soutiens les victimes." Mais quand il s'agit de vraiment faire passer une loi, ils ne la votent pas. On leur a raconté nos histoires droit dans les yeux avant de leur demander : et maintenant, est-ce que vous voteriez cette loi ? » Le 24 mai 2022, l'Adult Survivors Act est signé. Depuis, Alison passe la majeure partie de ses journées à répondre à des questions sur l'ASA. « J'en ai beaucoup parlé publiquement, donc beaucoup de victimes me contactent pour les aider. C'est aussi mon rôle de leur faire comprendre que c'est une démarche émotionnellement difficile, que ça peut être très long et que, bien souvent, ça ne mène nulle part. Mais je suis là pour elles. »

Chyanne, 34 ans, n'a pas hésité. « Je suis une femme trans et j'ai été incarcérée à la prison de Rikers Island en 2013 », dit-elle timidement. Envoyée dans une prison pour hommes, Chyanne n'est plus autorisée à prendre son traitement hormonal quotidien. « J'ai été emprisonnée pendant un peu moins de deux ans, et pendant tout ce temps j'ai été agressée et violée. ●●●

Au départ, elles étaient six. Six à avoir souffert et six à s'être réunies pour faire exister l'Adult Survivors Act. « Si ce texte existe aujourd'hui, c'est grâce à nous, victimes et activistes », raconte Alison Turkos. Cette trentenaire, cheveux courts et regard bleu acier, vit à New York depuis dix ans. En 2017, elle est violée par un chauffeur Lyft alors qu'elle rentre chez elle. Pour ce viol, Alison a déjà lancé deux procédures : une contre la police de New York, qui n'a pas voulu prendre sa plainte, l'autre contre Lyft, pour n'avoir su

●●● J'ai eu beau le signaler aux gardiens, aux médecins et au directeur, personne n'a rien fait. J'ai doucement abandonné et je suis tombée en dépression. » Libérée en 2015, la jeune femme a dû se reconstruire sans jamais imaginer pouvoir un jour demander justice. Aujourd'hui, elle a engagé des poursuites contre l'institution carcérale. « Enfin, j'ai l'opportunité de faire entendre mon histoire ! » s'exclame-t-elle. Marissa Hoehstetter, 43 ans, n'aurait sûrement jamais reparlé de la sienne si la justice américaine avait été à la hauteur. En 2010, alors enceinte de jumelles, elle commence à fréquenter le cabinet d'un gynécologue réputé, le Dr Robert Hadden. « Pendant toute ma grossesse, j'ai subi des agressions, mais je ne réalisais pas vraiment ce qu'il faisait. Un an après la naissance de mes filles, lors d'un check-up, il m'a agressée à nouveau, et cette fois très clairement. J'ai quitté son bureau et je n'y suis plus jamais retournée. » La jeune maman enterre le souvenir de cette agression au plus profond d'elle-même et n'en parle à personne, jusqu'à l'automne 2015. Dix-neuf femmes accusent alors le gynécologue, et Marissa décide d'ajouter sa plainte au dossier. Cependant, le procureur de New York offre un accord à l'accusé, qui évite ainsi la prison. « C'était horrible

d'avoir l'impression que mon histoire ne comptait pas. C'est pour ça que j'ai décidé de rejoindre la campagne d'Alison et des autres activistes. » Fin 2022, Marissa a pu engager de nouvelles poursuites contre son ancien médecin.

Sept mois ont passé. Carrie Goldberg a reçu plusieurs dizaines de victimes. Mais l'avocate aimerait que la loi soit encore davantage connue : « On a même mis des panneaux sur Times Square, mais beaucoup de gens n'en ont pas encore entendu parler. Et le temps presse. » Après novembre 2023, il sera trop tard. En France, les délais de prescription au pénal ont été rallongés en 2017, passant de dix à vingt ans pour les crimes. L'avocate française Anne Bouillon abonde dans le sens de l'ASA : « Je pense qu'il faut chercher d'autres voies qui permettent de répondre à ce besoin de justice très fort chez les victimes. Il y a l'option de la justice restaurative, ou les enquêtes menées même si les faits sont prescrits... Tout ça n'a qu'un but : remettre le monde à l'endroit pour les victimes. Désigner des responsabilités, nommer un auteur et une victime. »

De l'autre côté de l'Atlantique, Carrie Goldberg propose une conclusion plus américaine : « Cette loi, c'est nous, les victimes, qui disons à nos agresseurs : nous n'avons pas oublié et il est temps de payer. » ●

“TOUT ÇA N'A QU'UN BUT : DÉSIGNER DES responsabilités, NOMMER UN AUTEUR ET UNE VICTIME.”

ANNE BOUILLON, AVOCATE



LA VESTE DE L'AVOCATE CARRIE GOLDBERG : « POURSUIVRE LES HARCELEURS, LES PERVERS, LES TROLLS ET LA TECHNOLOGIE »

“ENFIN J'AI L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE entendre MON HISTOIRE.”

CHYANNE, 34 ANS, AGRESSÉE EN 2013